



# Conseil de Communauté

## Délibération n°492018

Judi 12 avril 2018 – 18h30

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

**Présents :** MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

**Absents excusés :** M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON

**Secrétaire de séance :** M. Pierre SOUJOL

---

### Objet : Budgets Annexes – Vote des Budgets Primitifs 2018

**Monsieur Robert Pistilli, vice-président délégué aux finances,** invite le conseil à se prononcer sur l'approbation des Budgets Primitifs des Budgets Annexes de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2018.

#### Budget Annexe Pépinière d'entreprises

Le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de la Pépinière d'entreprises s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	341 000,00	
Section d'investissement :	83 000,00	dont restes à réaliser
Total	424 000,00	

Il est rappelé que ce budget a présenté un résultat excédentaire de 22 K€ fin 2017 (tenant compte des restes à réaliser sur les travaux de rénovation de l'équipement), qui est intégré au Budget Primitif 2018. Les activités de la Pépinière sont financées à hauteur de 110 K€ par les revenus locatifs et 210 K€ par les subventions (dont 40 K€ du budget principal de la CCPL). La programmation d'investissement pour 2018 consiste en la mise aux normes accessibilité, la reprise des revêtements de sols, les menuiseries extérieures et le renforcement du réseau fibre optique pour environ 40 K€.

#### Budget Annexe Hôtel d'entreprises

Le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Hôtel d'entreprises s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	83 000,00
Section d'investissement :	49 000,00
Total	132 000,00

Il est rappelé que ce budget a présenté un résultat excédentaire de 4 K€ fin 2017, qui est intégré au Budget Primitif 2018. Les activités de l'hôtel d'entreprises sont financées à hauteur de 34 K€ par les revenus locatifs (deux entreprises, une association et le Conseil Départemental de l'Hérault) et 45 K€ de subvention du budget principal de la CCPL. L'investissement est essentiellement constitué du remboursement en capital de la dette pour 24 K€.

#### **Budget Annexe Ateliers relais**

Le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Ateliers relais s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	219 000,00	
Section d'investissement :	569 000,00	dont restes à réaliser
Total	788 000,00	

Il est rappelé que ce budget a présenté un résultat excédentaire de 555 K€ fin 2017 (dont restes à réaliser), qui est intégré au Budget Primitif 2018. Ce budget de location et vente d'ateliers relais et artisanaux se finance par lui-même, sans participation d'équilibre du budget principal. Il est envisagé la vente de l'atelier de Marsillargues à l'entreprise Animo Concept pour 210 K€, conformément à la délibération du conseil de communauté du 1<sup>er</sup> février 2018 ; opération pour laquelle le produit sera enregistré comptablement au moment de la cession.

#### **Budget Annexe ZAE Saint Sériès**

Le Budget Primitif 2018 du Budget de la ZAE de Saint Sériès s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	395 000,00	
Section d'investissement :	416 000,00	
Total	811 000,00	

Il est rappelé que ce budget a présenté un résultat excédentaire de 5 K€ fin 2017, qui est intégré au Budget Primitif 2018. Ce budget qui porte les annuités d'emprunt ayant permis l'aménagement de la zone est désormais financé par les ventes de terrains viabilisés (123 K€ inscrits en 2018) et la subvention d'équilibre du budget principal de la CCPL (70 K€ inscrits en 2018).

#### **Budget Annexe ZAC Petite Camargue**

Le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de la ZAC Petite Camargue s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	140 000,00	
Section d'investissement :	151 240,47	
Total	291 240,47	

Il est rappelé que ce budget a présenté un résultat excédentaire de 100 K€ fin 2017, qui est intégré au Budget Primitif 2018. Ce budget, qui porte le bail à construction de la plateforme Lidl, s'équilibre par lui-même, sans participation du budget principal de la CCPL.

#### **Budget Annexe Pôle œenotouristique**

Le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe du pôle Oenotouristique s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	260 000,00	
Section d'investissement :	162 674,99	dont restes à réaliser
Total	422 674,99	

Il est rappelé que ce budget a présenté un résultat excédentaire de 77 K€ fin 2017 (dont restes à réaliser), qui est intégré au Budget Primitif 2018. Suite à la création du nouvel EPIC Viavino, le budget annexe de la CCPL est circonscrit à la gestion du site (60 K€ pour l'entretien, l'investissement et la taxe foncière) et les annuités de la dette (200 K€) qui seront financés par les revenus locatifs (restaurant, Capitelle et redevance de l'EPIC pour 100 K€ au total) auxquels sera ajouté la participation du budget principal pour 83 K€ environ.

#### **Budget Annexe Les portes du Dardaillon**

Le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Les portes du Dardaillon s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	1 311 313,67
Section d'investissement :	1 500 000,00
Total	2 811 313,67

Il est rappelé que ce budget a présenté un résultat déficitaire de 219 K€ fin 2017, qui est intégré au Budget Primitif 2018. Il est prévu pour 2018 le reste des acquisitions foncières (500 K€ environ), ainsi que la finalisation des études (350 K€ environ) et les travaux de fouilles archéologiques (400 K€), l'ensemble (y compris la reprise du déficit 2017) devant être financé par un emprunt d'1,5 million d'euros.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

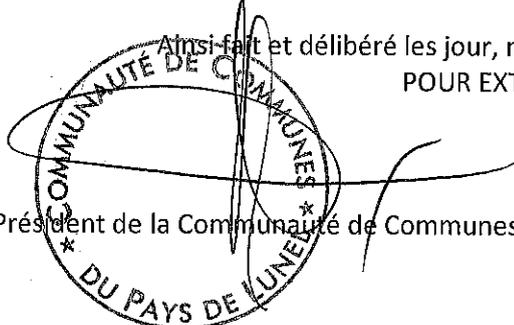
Oui l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (mesdames Julia Plane, Isabelle Buffet et monsieur Claude Chabert) :

**ADOpte** par chapitre les Budgets Primitifs 2018 des Budgets Annexes de la Communauté de Communes, conformément aux documents budgétaires correspondants,

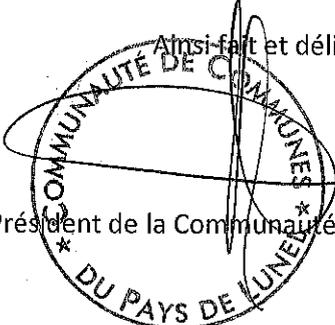
**AUTORISE** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 20/04/18  
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



**Claude ARNAUD**  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex